



COMMUNE de HILSENHEIM
2 Place de la Mairie 67600 Hilsenheim

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Hilsenheim, dûment convoqué le dix septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie sous la présidence du Maire Mireille MOSSER.

L'avis en a été publié par affichage à la porte de la mairie.

ETAIENT PRÉSENTS :

MOSSER Mireille, Maire

JEHL Pascal - SCHMIDT Isabelle - UHL Christophe, MATHIEU Arnaud adjoints.

Arnaud KLEIN - Muriel DE SOUSA - Elisabeth EHRHART – LUTHRINGER Sandra - Eric KOPP – Ludovic VINCENT - Jean-Marc STEYDLI

ETAIENT ABSENTS :

Mme Christiane FASS excusée

M. Claude HEINRICH absent

Mme Nathalie BALLAND absente

M. Lucien CASPAR donne procuration à Mireille MOSSER

M. Arnaud KLEIN donne procuration à Arnaud MATHIEU (à partir de 19h30)

ORDRE DU JOUR

1. **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**
2. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 24 JUIN 2025**
3. **MARCHE PUBLIC**
 - 3.1 **APPEL D'OFFRES : RUE D'EBERSMUNSTER : CHOIX DES ENTREPRISES**
4. **FINANCES**
 - 4.1 **SUBVENTION POUR LE FOOT : Prestation du 13 juillet 2025**
 - 4.2 **DECISIONS MODIFICATIVES : OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION (CHAPITRE 041) ET CORRECTION D'IMPUTATIONS COMPTABLES**

Accusé de réception en préfecture
067-216701961-20250916-10-DE
Date de télétransmission : 24/11/2025
Date de réception préfecture : 24/11/2025

**5. DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS
CONSENTIES**

5.1 DROIT DE PREEMPTION URBAIN

6. DIVERS

A L'UNANIMITE IL EST DEMANDE D'INVERSER DEUX POINTS A L'ORDRE DU JOUR

le point 2 avec le point 3

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Il appartient au conseil de désigner au début de chaque séance son (sa) secrétaire parmi les membres du conseil municipal, qui

DESIGNE Madame Sandra LUTHRINGER comme secrétaire de séance.

3. MARCHE PUBLIC

**3.1 APPEL D'OFFRES : RUE D'EBERSMUNSTER : CHOIX DES
ENTREPRISES**

Madame la Maire informe que la commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 2 septembre 2025 en présence de Mme Mélanie ISCHIA, de la société CARDOMAX, Maître d'œuvre pour le réaménagement de la rue d'Ebersmunster.

Mme Mélanie ISCHIA précise qu'un appel d'offres ainsi qu'une phase de négociation ont été lancés.

Les travaux sont décomposés en 3 lots :

- Lot 1 voirie (bordures, enrobé, mise en place des trottoirs)
- Lot 2 réseaux secs (génie civil du téléphone, de la fibre en souterrain + renouvellement de l'éclairage, candélabre, ainsi que sa mise en souterrain)
- Lot 3 espaces verts

Elle explique que pour le lot 1, 6 entreprises ont répondu (Eiffage, Lingelheld, Colas, Denni Legoll, Eurovia et Vogel TP). Pour le lot 2, 4 entreprises ont répondu (AETP, Bild, Spie et Sogeca) et pour le lot 3, 3 entreprises ont répondu (Thierry Muller, Idverde et Est-paysage d'Alsace).

Monsieur Eric KOPP s'interroge sur le fait que les plis ont été ouverts avant la commission d'appel d'offres. Madame Mélanie ISCHIA explique que les procédures ont changé et que les plis peuvent être ouverts directement. De plus, les plis sont électroniques.

Deux critères devaient être respectés, le prix (60%) et les 7 critères pour la partie technique (40%) (critères validés en conseil municipal du 24 juin 2025).

Une estimation a été faite à 1 292 432.50 € HT.

Le projet se fera en 3 tranches, mais l'analyse des offres se fait sur l'ensemble du projet.

Accusé de réception en préfecture
067-216701961-20250916-10-DE
Date de télétransmission : 24/11/2025
Date de réception préfecture : 24/11/2025

Des compléments techniques ont été demandés à Denni Legoll, Eurovia et Colas, afin de vérifier les prescriptions imposées par la CEA et le marché.

L'analyse technique fait ressortir :

- Lot 1 : entreprise LINGENHELD Travaux Publics à Sainte-Croix-en-Plaine pour un montant total (tranche ferme et tranche optionnelle 1 et 2) de 1 039 989.30 € HT.
- Lot 2 : entreprise SPIE CITYNETWORKS à Sélestat pour un montant total (tranche ferme et tranche optionnelle 1 et 2) de 283 343.00 € HT.
- Lot 3 : entreprise EST PAYSAGES D'ALSACE à Geispolsheim pour un montant total (tranche ferme et tranche optionnelle 1 et 2) de 117 228.00 € HT.

Madame Mireille MOSSER précise qu'un tableau a été mis en place en respectant les critères établis et que si la commune ne souhaite pas suivre le bureau d'études il faudra l'argumenter. Tout le marché passe au contrôle de légalité. La CEA s'engage jusqu'à la tranche optionnelle 1. Les prix indiqués sont actualisables.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

- DECIDE D'ATTRIBUER :

- Lot 1 : entreprise LINGENHELD Travaux Publics à Sainte-Croix-en-Plaine pour un montant total (tranche ferme et tranche optionnelle 1 et 2) de 1 039 989.30 € HT

AVEC 10 VOIX POUR (Mireille MOSSER - Arnaud MATHIEU - Christophe UHL - Lucien CASPAR - Arnaud KLEIN - Muriel DE SOUSA - Elisabeth EHRHART – Sandra LUTHRINGER - Ludovic VINCENT - Jean-Marc STEYDLI) ET 3 ABSTENTIONS (Pascal JEHL, Isabelle SCHMIDT et Eric KOPP)

- Lot 2 : entreprise SPIE CITYNETWORKS à Sélestat pour un montant total (tranche ferme et tranche optionnelle 1 et 2) de 283 343.00 € HT.

AVEC 11 VOIX POUR (Mireille MOSSER – Isabelle SCHMIDT - Arnaud MATHIEU - Christophe UHL - Lucien CASPAR - Arnaud KLEIN - Muriel DE SOUSA - Elisabeth EHRHART – Sandra LUTHRINGER - Ludovic VINCENT - Jean-Marc STEYDLI) ET 2 ABSTENTIONS (Pascal JEHL et Eric KOPP)

- Lot 3 : entreprise EST PAYSAGES D'ALSACE à Geispolsheim pour un montant total (tranche ferme et tranche optionnelle 1 et 2) de 117 228.00 € HT.

AVEC 12 VOIX POUR (Mireille MOSSER – Pascal JEHL – Isabelle SCHMIDT - Arnaud MATHIEU - Christophe UHL - Lucien CASPAR - Arnaud KLEIN - Muriel DE SOUSA - Elisabeth EHRHART – Sandra LUTHRINGER - Ludovic VINCENT - Jean-Marc STEYDLI) ET 1 ABSTENTION (Eric KOPP)

- **DECIDE** d'autoriser Madame la Maire à signer les marchés de travaux de réaménagement de la rue d'Ebersmunster :

Madame Mireille MOSSER fait un retour d'information :
La phase test est toujours en cours.

Accusé de réception en préfecture
067-216701961-20250916-10-DE
Date de télétransmission : 24/11/2025
Date de réception préfecture : 24/11/2025

La CEA déplace les dispositifs de sécurité. Devant chez M. Lucien CASPAR au 9 rue d'Ebersmunster, on diminue le nombre de parking suite à la demande d'une riveraine concernant la chicane placée au N° 7, on teste une chicane avec des places réduites à 1.

Une vision de travail pour passer la rue des Meuniers en sens unique est à discuter.

Trois écluses ont été mises.

Il est évoqué les problèmes liés au rétrécissement.

La prochaine étape est la signature de la convention avec la Cea. Il s'agit d'une délégation de maîtrise d'ouvrage. Une négociation est en cours afin qu'elle prenne en charge les frais de l'étude de sol réalisée en 2023.

2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2025

ANNEXE

Monsieur Pascal JEHL constate qu'il n'y a pas de numérotation de pages.

Au point 3 : Personnel :

M. Pascal JEHL demande de noter que la proposition d'embaucher un saisonnier est faite par Mme la Maire et non la commune.

Il précise également que depuis son mandat plusieurs taches ne sont plus effectuées par le service technique, il précise également que plusieurs chantiers (notamment au niveau du bâtiment et du cimetière) ne sont plus effectués.

M. Pascal JEHL évoque un compte rendu peu clair.

Mme Mireille MOSSER informe qu'après avis de la Sous-Préfecture :

« La teneur des discussions, au cours des séances, s'entend comme le résumé des opinions exprimées sur chaque point porté à l'ordre du jour ».

Un PV n'est pas une retranscription mot pour mot des débats.

Monsieur Pascal JEHL propose que le nom de tous les conseillers soient indiqués pour les votes.

Concernant le point 5 pour l'avenant du périscolaire : « Monsieur Pascal JEHL indique que sous la pression de la communauté de communes, la commune souhaite faire marche arrière et ne demande plus le loyer de 150 €. ». Monsieur Pascal Jehl précise qu'il n'indique pas mais demande que soit indiqué dans le PV.

M. Arnaud MATHIEU indique que l'IA permettrait de faire un compte rendu très détaillé de tous les débats mais cela comporterait un nombre de pages très important. Cela n'est pas très constructif.

M. Pascal JEHL indique qu'il n'a jamais dit : « Monsieur Pascal JEHL informe le conseil municipal que l'entreprise VIALIS de COLMAR installera les feux tricolores pour un montant de 4 530 € TTC ».

Cette phrase doit être retirée.

Il y a un amalgame avec le paragraphe :

« Monsieur Pascal JEHL informe le conseil qu'une étude du carrefour à feux au croisement de la rue d'Ebersmunster, de la rue Croisée, de la rue Principale et de la rue de Mutterholtz est possible. Cette étude est proposée par la société VIALIS pour un montant de 3 775 € HT soit 4530 € TTC. »

M. Pascal JEHL propose au conseil municipal une étude du carrefour.

Dans les points divers :

Accusé de réception en préfecture 067-216701961-20250916-10-DE Date de télétransmission : 24/11/2025 Date de réception préfecture : 24/11/2025

M. Pascal JEHL donne une contre information, concernant le projet de l'évolution du crédit mutuel, qui ne serait pas exacte selon le retour qu'il a eu avec le directeur du crédit mutuel.

Or Mme Mosser informe que cela fait suite à un RDV avec le directeur du crédit mutuel. L'information est donc exacte au moment du RDV.

M. Pascal JEHL indique qu'un mensonge a été indiqué dans le PV :

« Mme la Maire précise que Mr JEHL, a spécifiquement demandé à ne pas voir les agents lors de ces festivités. »

Mme Mireille Mosser indique que cette information a été donnée à M. Jean-Michel SCHAECK.

Mme Mireille Mosser indique qu'une confrontation avec M. Jean-Michel SCHAECK sera organisé.

M. Pascal JEHL propose soit d'enlever cette phrase soit de faire une confrontation avec M. Jean-Michel SCHAECK.

Mme Mireille MOSSER souhaite confronter M. Jean-Michel SCHAECK.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **ADOPTÉ** le procès-verbal du conseil municipal du 24 juin 2025

10 VOIX POUR (Mireille MOSSER – Arnaud MATHIEU - Christophe UHL - Lucien CASPAR - Arnaud KLEIN - Muriel DE SOUSA - Elisabeth EHRHART – Sandra LUTHRINGER - Ludovic VINCENT - Jean-Marc STEYDLI), 2 VOIX CONTRE (Isabelle SCHMIDT et Pascal JEHL) ET UNE ABSTENTION (Eric KOPP)

4. FINANCES

4.1 SUBVENTION POUR LE FOOT : Prestation du 13 juillet 2025

Dans le cadre des prestations de service rendues par l'association de foot lors du service du vin d'honneur du 13 juillet 2025, il y a lieu de lui approuver le versement d'une subvention de 1 000€ (compte 6748).

Cette subvention est un forfait qui a déjà été accordé depuis 2017 aux associations en charge de la manifestation (sauf en 2020 et 2021 : COVID).

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 1 000€ à l'association de foot pour la prestation du 13 juillet 2025.

4.2 DECISIONS MODIFICATIVES : OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION (CHAPITRE 041) ET CORRECTION D'IMPUTATIONS COMPTABLES

Sur demande de la trésorerie et afin de régulariser l'inventaire de la commune :

- Mission de maîtrise d'œuvre

Lorsque des frais d'études (article 203) sont suivis de travaux réalisés, il convient de transférer ce compte au compte d'immobilisation définitifs par un titre d'ordre budgétaire au compte 21xx et un mandat d'ordre budgétaire au compte 21xx (suivant l'imputation définitive).

Accusé de réception en préfecture
067-216701961-20250916-10-DE
Date de télétransmission : 24/11/2025
Date de réception préfecture : 24/11/2025

Le respect de ce schéma comptable permet en outre de transférer ces charges dans le champ des dépenses d'investissement éligibles au Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

Ces intégrations nécessitent l'ouverture de crédits en investissement en recette et en dépenses au chapitre 041.

Tiers Banque	Date	Objet	Pièces justificatives	Montant	Mandat / Bord.
COMMUNE DE HILS 67600 HILSENHEIM BANQUE DE FRANCE FR353000100806E674000000082 Train : Ecritures d'ordre	19/08/2025	Intégration de frais d'étude ou d'insertion de l'inventaire n° INC01/2023 sur l'inventaire n° RES01-2023	Intégration de frais d'étude ou d'insertion de l'inventaire n° INC01/2023 sur l'inventaire n° RES01-2023	493,18	
			212 - Poste 99	493,18	
COMMUNE DE HILS 67600 HILSENHEIM BANQUE DE FRANCE FR353000100806E674000000082 Train : Ecritures d'ordre	19/08/2025	Intégration de frais d'étude ou d'insertion de l'inventaire n° INC02/2022 sur l'inventaire n° RES01-2023	Intégration de frais d'étude ou d'insertion de l'inventaire n° INC02/2022 sur l'inventaire n° RES01-2023	637,28	
			212 - Poste 99	637,28	
COMMUNE DE HILS 67600 HILSENHEIM BANQUE DE FRANCE FR353000100806E674000000082 Train : Ecritures d'ordre	19/08/2025	Intégration de frais d'étude ou d'insertion de l'inventaire n° INC06/2017 sur l'inventaire n° BAT25	Intégration de frais d'étude ou d'insertion de l'inventaire n° INC06/2017 sur l'inventaire n° BAT25	1 512,00	
			2131 - Poste 99	1 512,00	
COMMUNE DE HILS 67600 HILSENHEIM BANQUE DE FRANCE FR353000100806E674000000082 Train : Ecritures d'ordre	19/08/2025	Intégration de frais d'étude ou d'insertion de l'inventaire n° 90005738230517 sur l'inventaire n° 2025-EBERSMUNSTER RUE	Intégration de frais d'étude ou d'insertion de l'inventaire n° 90005738230517 sur l'inventaire n° 2025-EBERSMUNSTER RUE	9 900,00	
			2151 - Poste 99	9 900,00	
COMMUNE DE HILS 67600 HILSENHEIM BANQUE DE FRANCE FR353000100806E674000000082 Train : Ecritures d'ordre	19/08/2025	Intégration de frais d'étude ou d'insertion de l'inventaire n° 90005738230617 sur l'inventaire n° 2025-EBERSMUNSTER RUE	Intégration de frais d'étude ou d'insertion de l'inventaire n° 90005738230617 sur l'inventaire n° 2025-EBERSMUNSTER RUE	5 460,00	
			2151 - Poste 99	5 460,00	
COMMUNE DE HILS 67600 HILSENHEIM BANQUE DE FRANCE FR353000100806E674000000082 Train : Ecritures d'ordre	21/08/2025	Intégration de frais d'étude ou d'insertion de l'inventaire n° 2024-EBERSMUNSTER TI-HONO sur l'inventaire n° 2025-EBERSMUNSTER RUE	Intégration de frais d'étude ou d'insertion de l'inventaire n° 2024-EBERSMUNSTER TI-HONO sur l'inventaire n° 2025-EBERSMUNSTER RUE	20 619,38	
			2151 - Poste 99	20 619,38	
Train Ecritures d'ordre budgétaire			HT	38 621,84	
			TVA	0,00	
			TTC	38 621,84	

RECETTES INVESTISSEMENT – COMPTE 203 - CHAPITRE 041 : 38 621.84 €

DEPENSES INVESTISSEMENT – COMPTE 212 - CHAPITRE 041 : 1 130.46 €

DEPENSES INVESTISSEMENT – COMPTE 2131 - CHAPITRE 041 : 1 512 €

DEPENSES INVESTISSEMENT – COMPTE 2151 - CHAPITRE 041 : 35 979.38 €

TOTAL : 38 621.84 €

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE,

- **D'ADOPTER** la décision modificative relative aux écritures d'ordre budgétaires pour les missions de maîtrise d'œuvre.

- Correction d'erreurs d'imputations comptables sur des opérations d'investissement

Il y a lieu de rattacher toutes les dépenses concernant une opération sur **en même compte d'imputation** budgétaires.

Accusé de réception en préfecture
061-2170196-20250910-05
Date de télétransmission : 24/11/2025
Date de réception préfecture : 24/11/2025

La régularisation se fait par des opérations d'ordre budgétaire : émission de titres d'ordre budgétaire au compte 21xx et de mandats d'ordre budgétaire au compte 21xx (suivant l'imputation définitive).

Ces intégrations nécessitent l'ouverture de crédits en investissement en recette et en dépenses au chapitre 041.

Concernant les dépenses des sanitaires de l'école des filles, un mandat a été imputé sur le compte 2135, le 20/09/2016 et non sur le 2131. Il y a donc lieu de l'imputer sur le compte 2131 N° INVENTAIRE BAT 6

Il est donc nécessaire de régulariser cette situation :

RECETTES INVESTISSEMENT – COMPTE 2135 - CHAPITRE 041 : 7 134.60 €

N° INVENTAIRE BAT 6

DEPENSES INVESTISSEMENT – COMPTE 2131 - CHAPITRE 041 : 7 134.60 €

N° INVENTAIRE BAT 6

Concernant les factures de mission de maîtrise d'œuvre du parking de la salle polyvalente, deux mandats ont été émis en 2022 au compte 2312.

Mandat N° 676/66 pour la société A2VP de 2 136 € et mandat 360/29 pour A2VP de 1 602 €. Les travaux étant terminés, il y a lieu de les imputer sur le compte 212 N° INVENTAIRE RES01-2023.

Il est donc nécessaire de régulariser cette situation.

RECETTES INVESTISSEMENT - COMPTE 2311 - CHAPITRE 041 : 3 738 €

N° INVENTAIRE RES01-2023.

DEPENSES INVESTISSEMENT - COMPTE 212 - CHAPITRE 041 : 3 738 €

N° INVENTAIRE RES01-2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE,

- **D'ADOPTER** les décisions modificatives relatives aux écritures d'ordre budgétaires pour la correction d'imputation comptables sur des opérations d'investissement pour les dépenses des sanitaires de l'école des filles et pour les missions de maîtrise d'œuvre du parking de la salle polyvalente.

4.3 TRAVAUX RUE EBERSMUNSTER : AVENANT : MAITRE D'ŒUVRE

Suite à la délibération du 24/06/2025, il y a lieu de valider l'avenant avec la société Cardomax.

L'article 8 du CCAP définit les conditions à appliquer :

Le montant définitif de la rémunération forfaitaire pour la mission de base est calculé dans les conditions suivantes :

$$\text{Forfait définitif de rémunération} = \text{CPT} \times (\text{Forfait provisoire} / \text{PEFPT actualisé})$$

Ainsi l'enveloppe finale du projet étant de 1 744 925 € le nouveau montant de la mission serait le suivant :

Montant initial des travaux fixée dans le contrat : 920 000 € HT ce montant actualisé sur la base de l'index de référence TP 01 de juillet 2024 (129.9) et du dernier index connu (146.46 au 01/07/2025) est de 930 623.56 € HT.

Accusé de réception en préfecture
06/07/2025 à 10h10
Date de télétransmission : 24/07/2025
Date de réception en préfecture : 24/07/2025

Forfait définitif = 1744925 x (49680/930623.56) = 93150.31 € HT

Néanmoins, compte tenu de nos bonnes relations et des difficultés de financement de la part des collectivités nous vous proposons une remise (possibilité permise par le CCAP).
Notre taux d'honoraires initial est de 5.4 %. Nous vous proposons de le ramener à 5% ce qui conduit à un forfait définitif de 87246.25 € soit une remise de 5900 € environ (6.4 %)

Compte tenu du découpage en tranche de travaux les missions relatives au suivi des travaux à savoir VISA DET OPC AOR sont réparties au prorata du montant des tranches de travaux
Ainsi le montant de la tranche ferme MOE serait de 52359.46 € HT, la tranche optionnelle 1 serait de 15068.14 € HT et la tranche optionnelle 2 de 19818.63 € HT

Les montants des travaux des trois tranches sont :

TF 531 472.25
TO1 524 109.25
TO2 689 343.50

Les décompositions des missions MOE (maitrise d'œuvre) sont les suivantes :

Missions MOE	Montant HT
DIAGNOSTIC - ESQUISSE	4 720,00 €
AVP	12 214,48 €
Projet	15 782,85 €
ACT	4 362,31 €
EXE - VISA	1 461,55 €
DET	11 160,92 €
OPC	1 594,42 €
AOR	1 062,94 €

TOTAL HT	52 359,46 €
TVA	10 471,89 €
TTC	62 831,35 €

Accusé de réception en préfecture
067-216701961-20250916-10-DE
Date de télétransmission : 24/11/2025
Date de réception préfecture : 24/11/2025

Missions MOE TO 1	Montant HT
DIAGNOSTIC - ESQUISSE	
AVP	
Projet	
ACT	
EXE - VISA	1 441,30 €
DET	11 006,29 €
OPC	1 572,33 €
AOR	1 048,22 €

TOTAL HT	15 068,14 €
TVA	3 013,63 €
TTC	18 081,77 €

Accusé de réception en préfecture
 067-216701961-20250916-10-DE
 Date de télétransmission : 24/11/2025
 Date de réception préfecture : 24/11/2025

Missions MOE TO 2	Montant HT
DIAGNOSTIC - ESQUISSE	
AVP	
Projet	
ACT	
EXE - VISA	1 895,69 €
DET	14 476,21 €
OPC	2 068,03 €
AOR	1 378,69 €
TOTAL HT	19 818,63 €
TVA	3 963,73 €
TTC	23 782,35 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERER,

- **APPROUVE** l'avenant de la société CARDOMAX pour la tranche ferme et les deux tranches optionnelles pour un montant de 87 246.23 € HT soit 104 695.47 € TTC.
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

12 VOIX POUR (Mireille MOSSER – Isabelle SCHMIDT - Arnaud MATHIEU - Christophe UHL Lucien CASPAR - Arnaud KLEIN – Eric KOPP - Muriel DE SOUSA - Elisabeth EHRHART – Sandra LUTHRINGER - Ludovic VINCENT - Jean-Marc STEYDLI) ET UNE ABSTENTION (Pascal JEHL).

5. DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES

5.1 DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Dans le cadre du droit de préemption, la commune est prioritaire pour acquérir les biens ci-dessous avant d'être proposé aux acquéreurs potentiels.

La Maire n'a pas fait valoir son droit de préemption pour la transaction suivante :

Accusé de réception en préfecture
067-216701961-20250916-10-DE
Date de télétransmission : 24/11/2025
Date de réception préfecture : 24/11/2025

<i>ANCIEN PROPRIETAIRE</i>	<i>SITUATION DU BIEN</i>	<i>CONTENANCE</i>	<i>NOUVEL ACQUEREUR</i>	<i>MONTANT</i>
KURTZ Denise Marie	6 rue des Jardins	1362 m2	ADLER ET ROUSSEAUX Angéla et Christopher	310 000 €
KELLER	33 rue de Bindernheim	16 ares	ROBINET Johanna et GRUET Loic	405 540 €
JAEG Guy	5 rue de l'Eglise	532 m2	MANGEL CARITEY Emilie et Dorian	220 650 €
PONGERARD Djony et Martine	22 rue Croisée	340 m2	VERMEULEN VOGEL Alexis et Laura	255 000 €
DUTTER Vincent	45 rue d'Ebersmunster	9 a 60 ca	SCHNEIDER Steve	184 000 €
SCI BANAVASI	57 rue de l'Eglise	2632 m2	GELLOT Pierric	373 832 €

6. DIVERS

- Madame La Maire a demandé le chiffrage à Mme Christelle CLAUSS, agent immobilier pour une vente éventuelle de la maison Gerber. Partie basse en l'état : entre 70 et 90 000€.

Ce chiffrage sera transmis aux intéressés. Des aides seraient attribuées pour l'isolation. Cette somme soutiendrait la rénovation des étages.

- Un pavoisement est prévu le 25/09/2025 pour l'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives.

- Monsieur Christophe UHL fait un bilan du 13 juillet 2025. Les retours sont positifs, +22% par rapport à 2024 soit 7 984.27 € de recette. La salle permet un repli en cas de mauvaise météo, petit bémol l'orchestre était à l'intérieur. Les jeunes pouvaient s'amuser à l'aire de jeux et le montage et démontage est beaucoup plus simple et rapide car il ne faut pas de bénévoles. Il constate que le prix de l'alimentation a augmenté.

- Monsieur Arnaud MATHIEU précise qu'une enquête publique pour le PLU est en cours du 15 septembre au 17 octobre avec plusieurs permanences du commissaire enquêteur.

- Monsieur Pascal JEHL informe avoir lu un article mentionnant un changement d'activité au Willerhoff dans l'article du PLU. Madame Mireille MOSSER informe n'avoir pas écrit cet article. En lisant l'article il est indiqué que c'est pour une évolution de l'activité.

- Monsieur Arnaud MATHIEU informe qu'une procédure de démolition de garage est en cours au nom de Mme WURTZ et M. CHAUSSARD. Un appel a eu lieu devant le tribunal administratif. La commune a gagné et les requérants doivent démolir le garage car il a été construit sans autorisation et en désaccord avec le PLU.

- Madame Isabelle SCHMIDT fait le point sur la TVB, le pont et le sentier pédestre.

Elle présente le projet TVB 2025-2026.

Le SDEA porte le projet de la trame bleue. Mais pour obtenir une subvention il faut une trame verte.

- 08/11/2025 : sortie organisée par la maison de la nature sur le sentier à Hilsenheim.

- Monsieur Eric KOPP demande ce qu'il en est de l'arrêté de stationnement rue de l'Eglise. Celui-ci est

Accusé de réception en préfecture
067-216701961-20250916-10-DE
Date de réception en préfecture : 24/11/2025

encore affiché en mairie. Mme Mireille MOSSER précise qu'il va être retiré car les panneaux n'ont pas encore été mis en place.

Il demande si le toit de la MDA sera refait. Mme Mireille MOSSER précise qu'elle attend le retour de la rue d'Ebersmunster. Mais le projet est fléché dans le budget d'investissement.

- Mme Elisabeth EHRHART demande si les feux rouges peuvent être clignotants en dehors des heures d'école.

Elle demande ou en est le projet de mettre des moutons sur la partie arrière de la maison Vrabely. L'herbe derrière Vrabely est tondue par le service technique.

La bande de roulement de la rue de Muttersholtz devrait être refaite.

- Mme Sandra LUTHRINGER précise que la commission de sécurité n'a toujours pas eu lieu. Elle informe de la dangerosité de la rue de Bindernheim vers l'école et de la rue Principale vers chez Marianne.

-- Madame Mireille MOSSER informe que la BV peut verbaliser sur la vitesse car ils ont été équipés de pistolet radar.

- Monsieur Eric KOPP informe qu'un miroir est casé au croisement rue de l'Eglise.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est close à 21h11.

Le secrétaire,
Sandra LUTHRINGER



Fait à HILSENHEIM le 16 septembre 2025
La Maire
Mireille MOSSER



Accusé de réception en préfecture
067-216701961-20250916-10-DE
Date de télétransmission : 24/11/2025
Date de réception préfecture : 24/11/2025